

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mai 2019

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2424

présenté par

M. Wulfranc, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,  
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

-----

**ARTICLE 1ER A**

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Garantir la maîtrise publique des infrastructures de transport. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement souhaitent affirmer comme objectif prioritaire en matière d'investissement dans le système des transports, la nécessité de garantir la maîtrise publique des infrastructures existantes ou à venir.